



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

insecticides

Question écrite n° 75877

Texte de la question

M. Dominique Bussereau appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la « demi-mesure » qui consiste à suspendre pendant seulement deux ans (décision du 2 février 2001) l'imidaclopride dit « Gaucho » et les insecticides systématiques dans le traitement des semences de tournesol. Malheureusement, les apiculteurs constatent, nonobstant les conclusions de rapports scientifiques français et étrangers, la perte de nombreuses colonies d'abeilles. La toxicité de ces produits semble affecter, en plus des semences de tournesol, également les semences de maïs et de céréales à paille. Aussi, les apiculteurs souhaitent-ils qu'en application du principe de précaution, toutes les formes d'imidaclopride sur toutes les cultures soient immédiatement retirées, que de réelles « mesures conservatoires sur ces insecticides » soient prises et que, en raison de la situation particulièrement critique des exploitations apicoles, l'Etat puisse augmenter progressivement l'enveloppe budgétaire en faveur de l'apiculture. En conséquence, il le remercie de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre afin de répondre à ces attentes et ainsi pallier une situation préoccupante.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Bussereau](#)

Circonscription : Charente-Maritime (4^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75877

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mai 2002, page 2268

Question retirée le : 10 juin 2002 (Fin de mandat)